



Treizième session
Point 25 de l'ordre du jour

EFFETS DES RADIATIONS IONISANTES

Incidences financières du projet de résolution recommandé
par la Première Commission (A/4037)

Quarantième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires à l'Assemblée générale (treizième session)

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les incidences financières (A/3864/Add.1) du projet de résolution (A/4037) que la Première Commission a approuvé à sa 1014ème séance; ce projet vise à maintenir en fonctions le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes et indiquer le champ de ses activités futures.
2. Le Secrétaire général estime que les dépenses supplémentaires s'élèveront à 213.000 dollars, se répartissant comme suit : 93.000 dollars au chapitre premier, 100.200 dollars au chapitre 6, 18.800 dollars au chapitre 7 et 1.000 dollars au chapitre 12.
3. Ces crédits correspondent aux dépenses qu'entraîneraient deux sessions du Comité d'une durée totale de cinq semaines, la création d'un poste de Secrétaire du Comité et de trois postes de fonctionnaires des services administratifs ou de commis, l'emploi, sur une base annuelle, de quelque cinq experts scientifiques et l'achat d'un certain nombre de livres et de revues destinés à aider le Comité dans ses travaux; enfin, les crédits en question comprennent une somme globale de 50.000 dollars destinée à aider le Comité à développer ses activités futures.
4. Lorsqu'il a examiné le montant des crédits demandés, le Comité consultatif a accordé une attention toute particulière au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution de la Première Commission aux termes duquel le Comité scientifique serait prié de se concerter avec les autres institutions et organisations intéressées au sujet des projets relevant de son domaine d'activité, de manière à éviter tout double emploi et à assurer une coordination efficace. Le Comité

consultatif estime donc, étant donné que l'on continue d'insister constamment sur la coopération avec les autres organes techniques, que la somme globale de 50.000 dollars est peut-être trop élevée.

5. Le Comité consultatif est également d'avis que l'on pouvait tenir compte du temps qui s'écoulera probablement avant que l'on puisse recruter les experts appelés à assister le Comité scientifique dans sa tâche.

6. Le Comité consultatif recommande donc d'informer l'Assemblée générale que le projet de résolution approuvé par la Première Commission entraînera probablement une dépense totale de 175.000 dollars en 1959.
